

BUREAUX. RUE NAIN, 1,

ROUBAIX-TOURCOING:
Trois mois. . . . . 12 fr
Six mois. . . . . 23 »
Un an. . . . . 44 »

L'abonnement continue, sauf avis contraire

JOURNAL DE ROUBAIX

QUOTIDIEN, POLITIQUE, INDUSTRIEL & COMMERCIAL

DIRECTEUR-GÉRANT : A. REBOUX

Le Nord de la France
Trois mois. . . . . 14 r.
Six mois. . . . . 27 »
Un an. . . . . 51 »

ANNONCES : 15 centimes la ligne
RÉCLAMES : 25 centimes
— On traite à forfait. —

On s'abonne et on reçoit les annonces : A ROUBAIX, aux bureaux du journal, rue Nain, 1; A TOURCOING, chez M. Vanaverbeck, imprimeur-libraire, Grande-Place; A LILLE, chez M. Béghin, libraire, rue Grande-Chaussée; A PARIS, chez MM. Havas, Lafitte-Bulier et C° place de la Bourse, 8; BRUXELLES, à l'Office de Publicité, rue de la Madeleine.

ROUBAIX, 9 MARS 1872

BULLETIN QUOTIDIEN



A l'occasion de la lettre de M. Barlémy Saint-Hilaire à M. Varroy, on avait parlé d'une lettre de M. Thiers à M. Bamberger, encore plus affirmative. Cette lettre existe, en effet, il y en a même une autre de M. Barthélémy Saint-Hilaire; seulement M. Bamberger ne veut pas la publier. Du reste, il en fait suffisamment connaître l'esprit dans la lettre qu'il a adressée à l'Académie nationale pour faire connaître son intention de ne rien publier. Ces lettres sont de nature à affermir les vrais conservateurs, dans leur confiance en Monsieur Thiers et ont dissipé les préoccupations de M. Bamberger. Or, on sait que pour ces messieurs de la gauche, les vrais conservateurs sont les républicains, fussent-ils de la nuance Ordinaire et Rouvier, et les préoccupations de ces messieurs portent sur une entente de M. Thiers avec la majorité. M. Bamberger confirme donc pleinement ce qui avait été dit.

M. Dixon, membre républicain du parlement anglais, avait déposé une motion contre le bill sur l'éducation, auquel il reprochait son caractère confessionnel, c'est à dire religieux. La motion a été combattue par M. Lowe, mais avec de grands ménagements.

La Chambre a été plus énergique que le ministre, et cette motion a été repoussée à une grande majorité.

Il ne faut pas voir dans ce vote, comme affecté de la faire certains journaux, une victoire du cabinet Gladstone. Sur les 355 votes contre la motion, il n'y a pas moins de 240 votes appartenant aux conservateurs et des libéraux partisans du ministère ont voté avec M. Dixon. Le vote de la Chambre des Communes est une affirmation du caractère religieux de l'enseignement contre les dissidents qui réclament un enseignement non-confessionnel, c'est-à-dire athée.

Il y a deux jours, le parlement italien discutait des pétitions demandant le retour de Nice à l'Italie; le ministère, qui sous main encourage les pétitionnaires, s'est prononcé contre la pétition; le moment ne paraît pas venu d'en lever le masque. Mais, un officieux il Tempo, publie une série d'articles soutenant que Nice doit faire retour à l'Italie, et M. Minghetti, partisan décidé de ce retour et de l'alliance allemande, est, dit-on, dépeché à M. Thiers en mission extraordinaire.

Et voilà l'alliée fidèle que les feuilles libérales reprochent aux catholiques de méconnaître, lorsqu'ils demandent que le gouvernement n'ait pas l'air d'accepter la spoliation du Pape.

L'adresse dont le Courrier de Bruxelles avait pris l'initiative se couvre de signatures. Cette adresse a pour objet de protester contre les émeutes et contre les interpellations des révolutionnaires. Les conservateurs belges s'associent avec empressement à une protestation contre des actes odieux et qui pourraient faire perdre à leur pays sa vieille réputation d'hospitalité. Puisque nous sommes en Belgique, signalons la nomination de M. Couvreur député, auteur de la deuxième interpellation relative à la présence du comte de Chambord, à la dignité de Grand-Maître national de la franc-maçonnerie belge. Il a reçu la récompense qu'il méritait.

Avant-hier, un représentant est venu parler de Dieu et de l'Evangile à la tribune française.

Incontinent, il s'est trouvé un républicain pour lancer cette interruption : « Ce n'est pas parlementaire ! » Ce républicain a parlé comme un sot,

mais son interruption mérite d'être relevée, car elle montre quels sentiments l'on professe à gauche pour cette vieille superstition d'un Dieu révélé.

L'autre jour, M. Tolain défendait l'Internationale, il débitait, en termes aussi voilés que possible, les paradoxes les plus dangereux; il parlait au nom de gens qui veulent renverser l'ordre social établi et dont plusieurs ont assassiné nos prêtres et nos soldats. Les républicains de l'Assemblée l'écoutaient avec ferveur; ils l'encourageaient de leur approbation discrète, et pas un ne s'est avisé de trouver que ses expressions et ses idées n'étaient pas parlementaires; pas un n'a eu le courage de répondre à cet illuminé et de lui apprendre les vérités de sens commun qu'il semble totalement ignorer. Ils se complaisaient au contraire dans ce brouillard socialiste.

Et la raison en est bien simple. Les députés démocrates savent qu'ils se perdraient aux yeux d'une bonne partie de leurs électeurs le jour où ils oseraient expliquer, par exemple, à M. Tolain, que le capital d'aujourd'hui est légitime, parce que c'est le produit du travail d'hier, et que le travail du présent est le capital de l'avenir.

Ils préfèrent se taire, et ils ne comprennent pas, ces maladroits, que la raison publique, (la raison des honnêtes gens), se lassera bientôt de voir les principes les plus essentiels à l'existence de la société, toujours attaqués par les républicains socialistes, sans être jamais défendus par les républicains modérés.

Mais si des bancs opposés se lève un homme de talent et de bon sens, qui veut venger la justice, la morale outragées; si cet homme invoque Dieu, la Providence, s'il cite l'Evangile, s'il a ce courage, on l'interrompt, on ricane, on lui crie qu'il n'est pas parlementaire!

Ce spectacle est profondément triste; il est bien fait pour décourager ces quelques esprits honnêtes qui rêvent pour notre pays je ne sais quelle république modèle ou serait appliquée, dans toute sa vérité, la fameuse devise: Liberté, Egalité, Fraternité, et où il serait fait à chacun selon ses œuvres.

Cette république là n'est point de ce monde.

Celle que l'on voudrait nous imposer deviendrait bientôt la négation de toute vérité, de toute justice, car elle commencerait par rejeter comme indigne d'elle, ce livre sublime entre tous, qui fut scellé du sang d'un Dieu, et dont il est maintenant interdit de parler devant l'Assemblée nationale de France.

ALFRED REBOUX.

Lettres de Paris

Paris, 8 mars 1872.

Tandis que nos ministres occupent leurs loisirs en se jetant les portefeuilles à la tête et que le public met son délassément à contempler ce fier spectacle, l'Internationale avance et grandit. Elle grandit au point de montrer au Corps législatif sa hideuse tête. Et il s'est trouvé un député pour lui en faire les honneurs. Ce député, c'est M. Tolain.

La discussion de la loi contre l'Internationale n'est pas terminée; mais M. Tolain, d'un côté, M. Depeyre, de l'autre, ont déjà donné sa vraie nuance; et il est temps que le pays ouvre les yeux sur les réalités de cette discussion. Nous éprouvons d'autant plus le besoin d'en dire notre impression personnelle, qu'à distance, et sous la forme adoucie du compte rendu analytique, les audaces de M. Tolain, les patelinages de M. Louis Blanc, pourraient surprendre plus d'un lecteur honnête.

Il est un fait qui stupéfie quiconque a assisté à ces quatre séances. C'est l'audace avec laquelle la gauche ose nier les projets criminels de l'Internationale. Chaque orateur les accommode aux nuances de sa manière oratoire. Pour le poétique et tendre Louis Blanc, ces programmes cyniques ne sont que des allégories.

La négation de la patrie est une protestation contre les guerres de conquête; celle de Dieu, une rupture ouverte avec le fanatisme; celle de la famille, une invocation au divorce qui assurera la paix aux ménages unis, en mettant fin à ceux qui ne le sont pas. Chez ce rêveur, qui a commencé par nous dire qu'il n'avait jamais observé, ni de près ni de loin, la société dont il parlait, l'erreur peut encore passer pour sincère. Mais que dire de M. Tolain, le parrain de l'Internationale, qui ose appeler le programme de Bâle une légende. Nous avons toujours cru que la légende ne changeait les contes en dogmes populaires, que grâce à l'action des siècles. Quand un fait date de 500 ans, il est difficile d'aller y voir, et l'imagination des masses se charge du reste. Mais M. Depeyre nous a fait toucher du doigt le livre de l'Internationale, mais M. Bakonnière, (le promoteur du programme de Bâle); mais Mme Dimitriew (la maîtresse d'Ourskine de Genève et le chef des pétroleuses de Paris) sont des êtres vivants en chair et en os; mais nous avons vu de nos yeux ces mêmes flammes de l'Hôtel de ville que le Congrès de Londres a proclamées sacrées. Comment donc M. Tolain a-t-il pu, deux heures durant, nous promener autour du cancer social en le traitant de légende?

Son procédé est intéressant à étudier, ne fût-ce qu'au point de vue de l'art; et bien que l'orateur se soit défendu de traiter la question en avocat, nous en citerons quelques exemples pour l'édification de nos lecteurs du barreau.

M. Tolain a entrepris de justifier l'Internationale et dans ses actes, et dans ses théories; ses actes (chacun le sait) ont commencé par être inoffensifs, et se sont envenimés par la suite. Aussi l'orateur a eu soin de ne raconter que ses commencements; et quand la marche historique de la narration l'a conduit au fameux programme de Genève, de Bâle, de Bruxelles, de Londres, M. Tolain a brusquement abandonné le fil de son récit, pour passer à l'exposé des théories de l'Internationale, laquelle lui est restée ainsi dans la bouche avec un arrière-goût d'innocence. Il faudrait bien cependant s'entendre: c'est une loi pénale que l'Assemblée se prépare à voter. Ce n'est pas à l'Internationale de 1863 qu'on entend appliquer l'amende et la prison; mais bien à celle de 1872. Nous n'aurions donc pas été fâchés de connaître l'opinion de M. Tolain sur les programmes de 1872, et non sur ceux de 1863.

Passant ensuite des pratiques de sa clientèle à la discussion de ses théories, l'avocat de l'Internationale n'a pas été moins souple, mais il a été moins habile. Au lieu de nous exposer l'idéal de la société, M. Tolain a préféré nous montrer son propre idéal. Ce n'est pas ce que l'on attendait, mais saisissons l'occasion pour juger un passage les idées de M. Tolain. Selon lui, notre péril social tient à ce que les ressources de l'industrie sont concentrées dans un trop petit nombre de mains. Nous sommes écrasés par une espèce de féodalité financière, séparée de l'ouvrier par un si grand intervalle que ce dernier désespère de pouvoir jamais devenir patron. Cette élévation successive du travailleur jusqu'à l'indépendance serait possible (d'après M. Tolain) si l'on ramenait chaque matière première à un prix uniforme sur tous les marchés. Alors, dit-il, il y aura égalité dans les conditions du travail. L'ouvrier pourra façonner la matière première sans redouter la concurrence des ouvriers étrangers, qui la produisent aujourd'hui à meilleur compte. Pour obtenir cette uniformité des prix, M. Tolain propose à l'Etat d'adjuger à de grandes Compagnies l'entreprise du transport de toutes les matières premières (depuis le blé et le coton, jusqu'à la houille) et d'y mettre pour condition que chacune de ces matières sera livrée pour le même prix sur tous les marchés de France; à peu près comme nos correspondances nous coûtent les mêmes cinq sous pour être portées à 10 lieues de Paris, aussi bien qu'à 200. Nous ne nous attarderons pas à rappeler que l'idée de niveler les prix en facilitant les communications n'appartient pas à M. Tolain, car chacun sait que de tout temps, ce but a été le but avoué de quiconque a créé des routes de toute espèce. Examinons donc exclusivement la partie de ce système qui émane réellement de M. Tolain, et jugeons-la au point de vue de son plan, qui est de détruire les féodalités financières. Comment M. Tolain n'a-t-il pas vu que pour mettre tous les services publics en adjudication, il faudrait que l'Etat concédât autant de monopoles à chaque adjudicataire? Mais chaque

monopole constituerait une inféodation de plus. La vie économique tout entière se trouverait inféodée à un certain nombre des Compagnies puissantes qui nous tiendraient à la gorge par toutes les nécessités à la fois. Aujourd'hui, l'ouvrier n'a qu'un patron qui le presse; dans le système Tolain, il en aurait autant que de besoins. Est-ce là ce qu'on nous offre pour nous affranchir de la féodalité de l'argent?

Il ne nous déplaît donc pas que M. Tolain nous ait fait connaître ses propres théories en place de celles de l'Internationale. Mais si nous retournons à cette dernière, il nous faut bien reconnaître qu'elle demande tout autre chose que ce que demande son défenseur officieux devant l'Assemblée. Nous n'en citerons qu'un exemple en passant.

M. Tolain a résumé son système par ces mots: Le jour où, au travailleur industriel, vous aurez pu donner l'équivalent de ce que la révolution de 1789 a donné au paysan, ce jour-là vous n'aurez plus à craindre l'Internationale. L'honorable député reconnaît donc que le paysan ayant, par son épargne, acquis une partie du sol, il n'existe pas de féodalité territoriale semblable à la féodalité financière dont il veut nous affranchir, et que, par conséquent, l'ouvrier des champs n'a nul besoin de l'Internationale. Nous rappellerons cependant à M. Tolain que, dans son dernier congrès du 17 septembre 1871, l'Internationale a publiquement décrété l'envolement du paysan dans son association et son embrigadement au service des grèves. La délibération est citée tout au long dans le rapport de l'honorable M. Sacoze, rapporteur de la loi. Quels besoins nos champs peuvent-ils avoir des émancipateurs de l'Internationale, puisque nos champs sont émancipés? Il y a donc une différence entre les mots d'ordre de l'Internationale et l'idéal de M. Tolain.

Qu'il cesse donc de nous prendre pour des naïfs, de nous parler de sa légende: Nous connaissons son éloquence. Comme celle de tous les enfants des taubourgs, elle est un composé de facilité, d'ignorance sans idées. Monsieur Tolain se vante, dit-on, de s'être formé tout seul. Nous l'aurions deviné. Car il lui manque tout ce que donne l'éducation première: la maturité de la pensée et la solidité de l'érudition; car il possède tout ce qu'on peut apprendre sans étudier: les combinaisons captieuses, les idées courantes, les phrases toutes faites. En pillant à la hâte des articles de revue, un esprit ingénieux et prompt, servi par une langue dorée, peut remplir six colonnes de l'Officiel, avec d'autant plus d'autorité que, n'en sachant pas assez pour douter de lui-même, il s'exprime avec l'assurance de la conviction. Avec cela et une certaine dose d'aplomb, on peut même dire comme M. Tolain aux vieux financiers qui l'écoutaient: « Nous autres ouvriers, nous parlons une langue qui n'est pas la vôtre, et vous ne comprenez rien à cela. »

La lecture d'un pareil mot, nous croyons entendre d'ici l'exclamation des lascars de Belleville: Et dire que c'est un simple ciseleur. Quel homme!

Les honneurs de cette discussion ont été pour MM de Meaux et Depeyre. L'honorable député de la haute-Garonne, dans les deux séances où il a occupé la tribune, a montré un talent digne de nos plus illustres renommés orateurs.

P. S. Les renseignements qui me parviennent de Versailles me font pressentir que M. Thiers cherche à se mettre d'accord avec la commission du projet de loi Victor Lefranc, ne croyant pas le moment venu de rompre ouvertement avec la majorité.

M. Thiers est assez préoccupé des incidents que peut soulever l'interpellation au sujet de M. Pouyer-Quertier.

DE SAINT-CHÉRON.

(Correspondance particulière du Journal de Roubaix).

Paris, 9 mars 1872.

Vous savez que M. Léonce de Guirand doit interpellé demain le gouvernement sur la démission de M. Pouyer-Quertier: la séance menace, paraît-il, d'être orageuse. L'ex-ministre des finances annonçait hier, à la buvette, qu'il prendrait la parole pour exposer ses théories financières et répondre aux reproches qui lui ont été faits. M. Dufaure répliquera. La gauche républicaine, réunie hier soir sous la présidence de M. Leblond, a résolu de voter l'ordre du jour pur et simple. Cette décision a été prise sur l'initiative de la fraction doctrinaire de la gauche, laquelle professe que les modifications ministérielles appartenant essentiellement au pouvoir exécutif, l'Assemblée doit rester neutre et

ne pas intervenir, que pour solliciter par ses votes, la démission du ministre qui a perdu la confiance.

On disait, hier, dans les couloirs, que M. Pouyer-Quertier pourrait bien devenir le leader de la droite. Je ne veux point rechercher ce qui a pu donner naissance à cette rumeur, mais peut-être les déclarations franchement légitimistes faites depuis quelques jours dans les bureaux de la chambre par M. Pouyer-Quertier ne sont-elles pas étrangères au bruit que nous signalons. On ajoute même que pour défendre avec plus de liberté ses opinions carrément monarchiques, l'ex-ministre des finances n'avait pas été fâché de se séparer de ses collègues.

Bien que l'interpellation fut annoncée comme certaine, hier soir, il ne faudrait pas s'étonner si l'on n'en était plus question à la séance de demain. Aux yeux d'un certain nombre de membres de la majorité, M. Léonce de Guirand a mal engagé l'affaire. On croit qu'il eût été préférable de demander des explications sur la pièce qui a servi de base à l'accusation, en se contentant de réclamer des éclaircissements sur les causes qui ont provoqué la retraite de M. Pouyer-Quertier, la discussion risquant de s'égarer et de manquer son but si M. de Guirand renonce à l'interpellation. M. Haoul Duval pourrait bien la reprendre et la poser en d'autres termes; voilà du moins ce qu'on dit.

M. Janvier de la Motte attend la première vacance qui se produira dans le département de l'Eure ou dans celui de la Seine-Inférieure pour poser sa candidature. L'ex-préfet compte être élu d'emblée.

La gauche a examiné le projet de loi sur l'Internationale. Après un assez long débat auquel ont successivement pris part MM. Ducarre, Humbert, Charles Rolland et Leroy, il a été décidé qu'au moment du vote, un membre de la réunion énumérerait les motifs qui empêchent la gauche de voter le projet de loi gouvernemental. S'il n'était agi que de repousser les crimes de la Commune, et d'appliquer des pénalités aux auteurs de ses crimes, le projet n'eût pas rencontré d'opposition, mais comme il ne vise que des opinions ou des doctrines économiques, la gauche ne peut lui accorder la sanction de ses suffrages.

Une seconde délibération n'a pas modifié cette résolution. Seulement, une sous-commission a été chargée de préparer un contre-projet qui, s'inspirant des amendements de MM. de Pressensé, Albert Grévy, Marcel Barthe et Le Roger, englobera toutes les associations et punira tout complot dirigé contre le gouvernement, la patrie et la liberté religieuse. De son côté, le centre gauche a donné mission à M. Bertauld de formuler une rédaction nouvelle et de s'entendre avec la gauche pour adopter un texte qui satisfasse aux exigences de ces deux groupes parlementaires.

La conciliation ne serait pas encore faite, paraît-il, entre le gouvernement et la commission au sujet du projet de loi Victor Lefranc. M. Thiers, décidé à faire triompher son projet, aurait toujours l'intention de monter à la tribune pour le défendre, et d'un autre côté, M. Victor Lefranc aurait déclaré que si les résistances s'accroissent, la question de cabinet serait probablement posée. Le débat aurait lieu lundi ou mardi.

Il paraît aujourd'hui certain que le maréchal Bazaine sera envoyé devant un conseil de guerre. Cette mesure aurait été décidée hier, par la Commission des capitulations. On ajoute même que l'ex-commandant de l'armée de Metz aurait été prévenu de ne pas s'éloigner de son hôtel. Le Conseil municipal de la ville de Lyon, continué d'inspirer une certaine inquiétude aux conservateurs du chef-lieu du Rhône.

Depuis longtemps, comme on le sait, nombre de Lyonnais demandent la dissolution de la municipalité placée à leur tête, et M. Thiers a refusé jusqu'ici de déférer à leurs désirs. Malgré ces échecs, nous serions peut-être à la veille d'un dénouement. On raconte que les adversaires du conseil, délégués auprès du préfet de Lyon, auraient reçu de M. Pascal, la réponse suivante: « Organisez un pétitionnement en masse, et le gouvernement avisera. »

On dément aujourd'hui la nouvelle de l'entrée au ministère de M. Benoist d'AZY. Quant à M. Casimir Périer, il décline toujours les propositions qui lui sont faites. Ce n'est pas que le député de l'Aube refuse absolument de faire partie du cabinet; mais avant d'accepter un portefeuille, il veut que le ministère soit constitué sur d'autres bases et qu'il ait l'appui des deux centres.